Le financement de l’enseignement supérieur

Dans les pays de l’UE, l’enseignement supérieur est **principalement financé par la dépense publique**. Aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Corée ou encore au Japon, les frais supportés par les familles et les contributions des entreprises ont un poids plus important. En France, dans une décision d’octobre 2019, le Conseil constitutionnel, l’instance chargée de contrôler la conformité des lois à la Constitution, estime que l’exigence constitutionnelle de gratuité dans l’enseignement public **« ne fait pas obstacle à ce que des droits d’inscription modiques soient perçus en tenant compte des capacités financières des étudiants »**. Les écoles privées et consulaires (gérées par les chambres de commerce et d’industrie) sont quant à elles libres de fixer leurs frais d’inscription. En 2018, les pouvoirs publics finançaient 81,2 % des dépenses des établissements privés et publics de l’enseignement supérieur, selon le ministère de l’Enseignement supérieur. La part des ménages s’élevait à 9,6 % et celle des entreprises à 9,2 % (formation professionnelle, mécénat, etc.).

Les frais d’inscription

À la rentrée 2020, un étudiant français payait 335 euros par an pour préparer le diplôme national du master dans une université publique, contre 16 600 euros par an pour un master à l’École des hautes études commerciales du Nord (Edhec), une école privée. Dans un article paru en 2003, l’économiste français Bernard Belloc **estime qu’associés à des bourses pour les étudiants les plus modestes, les frais d’inscription peuvent permettre une meilleure redistribution que le financement public**, qui consiste à faire payer l’ensemble des contribuables pour un service dont bénéficient davantage les classes sociales les plus aisées. Dans les années 1960, les économistes américains Theodore Schultz et Gary Becker ont quant à eux développé [la « théorie du capital humain »](http://ses.ens-lyon.fr/articles/a-les-fondements-de-la-theorie-du-capital-humain-68305?utm_source=briefeco&referrer=briefeco), selon laquelle **les connaissances acquises par un étudiant pendant ses études lui rapportent des gains tout au long de sa carrière**. Ces gains, s’ils dépassent le coût des études, peuvent justifier l’investissement des familles.

11 470

euros

En 2018 en France, les pouvoirs publics, les ménages et les entreprises **ont consacré 31,8 milliards d’euros à l’enseignement supérieur privé et public**, ce qui représente une dépense moyenne par étudiant de 11 470 euros, [selon le ministère de l’Enseignement supérieur](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T496/la_depense_d_education_pour_l_enseignement_superieur/?utm_source=briefeco&referrer=briefeco). La dépense par étudiant diminue depuis 2009 avec la hausse du nombre d’étudiants et la baisse de la participation publique. En 2017, selon l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui réunit 37 pays parmi les plus développés du monde, la dépense par étudiant était 2,5 fois plus importante aux États-Unis qu’en France. Cet écart s’explique en partie par des frais d’inscription élevés.

La rentabilité des études

Plusieurs économistes ont cherché à **évaluer la rentabilité des études supérieures, en compilant des indicateurs comme les salaires et le taux d’emploi, qui augmentent avec le niveau de diplôme obtenu**. Ces gains sont mis en perspective avec le coût des études et leur « coût d’opportunité » (le manque à gagner pour l’étudiant qui retarde son entrée sur le marché du travail). En compilant les résultats obtenus dans 139 pays, la Banque mondiale, un organisme de financement du développement, a calculé en 2018 que le taux de rendement d’une année d’étude était en moyenne de 9 %. Autrement dit, si un étudiant dépense 100 euros pour ses études une année donnée, **cet investissement lui procurera un revenu supplémentaire de neuf euros chaque année**. [Dans une étude publiée en 2017 [PDF]](https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/eag-2017-fr.pdf?expires=1606304236&id=id&accname=guest&checksum=A09222EA251DDC3F7698AFD3C7FC5AB6&utm_source=briefeco&referrer=briefeco), l’OCDE estime que les hommes bénéficient d’un taux de rendement supérieur à celui des femmes, en raison des rémunérations plus élevées qu’ils perçoivent.

L’endettement

[Dans sa thèse publiée en 2017 en France](https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01016251v2/document?utm_source=briefeco&referrer=briefeco), le chercheur en sciences sociales Léonard Moulin estime que **« les frais d’inscription peuvent contribuer à accroître les effets des inégalités sociales »**. Il souligne que les rendements « espérés » de l’éducation sont soumis à des risques, comme des problèmes de santé ou d’insertion professionnelle. Les frais de scolarité « peuvent conduire de potentiels étudiants à renoncer à leurs études » ou encore à **« modifier leur comportement sur le marché du travail sous le poids de la dette, mais en sens contraire à leur intérêt individuel et au bien-être social »**, écrit-il. Selon une étude réalisée en 2018 par l’institut de sondage CSA Research et portant sur la France, 10 % des familles souscrivent un crédit à la consommation pour financer les études supérieures de leur enfant. Léonard Moulin souligne par ailleurs les bienfaits de l’éducation sur la criminalité, la santé, le dynamisme démocratique ou encore les recettes fiscales. Ces effets positifs justifient, selon lui, l’intervention publique.

Pour aller plus loin

ÉCOLES ET CONCURRENCE

Interrogés par Les Échos Start, des responsables de trois écoles de commerce (HEC, Audencia et Skema) **expliquent à quoi servent les frais d’inscription et pourquoi ils augmentent**. Ils invoquent la modernisation des campus, la concurrence des écoles étrangères et la baisse des subventions publiques.

[Lire l’article.](https://start.lesechos.fr/apprendre/universites-ecoles/frais-de-scolarite-en-ecole-de-commerce-ou-va-largent-1174704?utm_source=briefeco&referrer=briefeco)

UNIVERSITÉ

Dans une étude publiée en 2012 dans la Revue française d’économie, le chercheur en sciences sociales Léonard Moulin et les économistes David Flacher et Hugo Harari-Kermadec **s’interrogent sur la pertinence d’augmenter les frais d’inscription à l’université**. Ils débattent de l’équité de ces frais et des atouts et limites des mécanismes d’accompagnement, comme les prêts étudiants.